



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## foyers ruraux

Question écrite n° 81647

### Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude exprimée par les foyers ruraux de Meurthe-et-Moselle concernant la baisse annoncée des subventions allouées à leur fédération nationale. En effet, la convention qui liait le mouvement des foyers ruraux au ministère de l'agriculture n'a pas été reconduite en 2004. Ainsi, la subvention découlant de ce partenariat est menacée d'une baisse considérable pouvant atteindre 75 %. Aussi, les quarante-trois emplois subventionnés par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) répartis sur l'ensemble du territoire sont-ils directement menacés. On rappellera le rôle important que les 3 000 foyers ruraux, présents à toutes les échelles du territoire, jouent en matière d'animation rurale, de développement sportif et culturel, de participation à l'aménagement rural et de cohésion sociale. Compte tenu de ces différents éléments, il souhaiterait savoir quelle mesure peut être envisagée pour permettre à ce mouvement de pérenniser et de développer son engagement à maintenir le lien social et culturel.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche a fait l'objet d'un gel affectant plus particulièrement le chapitre 44-80, article 90 « Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace ». Le ministère a honoré les engagements pris auprès des associations. A ce titre, la Confédération nationale des foyers ruraux a bénéficié d'une subvention de 340 000 euros. L'année 2005 constitue une année de transition pour la politique contractuelle du ministère de l'agriculture et de la pêche en faveur des acteurs du développement des territoires ruraux. Cette année a permis d'expérimenter l'appel à projet « développement et attractivité des territoires ruraux », lancé en octobre 2005 et portant sur la période 2006-2008. Il vise à développer des partenariats et à soutenir les initiatives qui se situent dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux. En particulier, l'importance du rôle associatif dans les différents aspects de la vie quotidienne en milieu rural et leur capacité d'innovation est unanimement apprécié. Ainsi l'appel à projet va permettre de donner, dès les premières semaines de l'année 2006, des objectifs clairement partagés pour les trois prochaines années et définir précisément le soutien financier apporté pour la première année d'exécution de ce cadre pluriannuel. En outre, la mission d'évaluation menée par le Comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) va remettre dans les prochaines semaines son rapport sur les modalités d'application par le ministère de l'agriculture de son appui via le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce travail va permettre de renouveler les objectifs et les moyens d'intervention du ministère au service de ce dispositif dont l'intérêt est partagé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81647

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 20 décembre 2005, page 11682

**Réponse publiée le :** 7 février 2006, page 1245